

**ASSOCIATION MISSION LOCALE DU MEDOC**

34 cours Jean Jaurès  
33340 Lesparre Médoc  
SIREN 393 047 188

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

## **ASSOCIATION MISSION LOCALE DU MEDOC**

SIREN 393 047 188

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association MISSION LOCALE DU MÉDOC,

#### **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE DU MÉDOC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 23 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **2. Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Évènement postérieur à la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant l'information relative à la crise sanitaire liée au Covid-19.

### 3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note de l'annexe « Financement de l'accompagnement des jeunes dans le cadre de globalisation des crédits Etat » expose les modalités de comptabilisation de la subvention allouée à l'association. Nous avons procédé à la revue des données et des hypothèses retenues pour l'évaluation du montant de la subvention et des fonds dédiés inscrits dans les comptes de l'association. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous nous sommes également assurés que la note de l'annexe donne une information appropriée.

La note « Engagements en matière de pensions et retraites » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation d'une provision pour indemnités de départ à la retraite. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons contrôlé la cohérence des hypothèses retenues pour l'évaluation de ce passif, revu les calculs effectués et nous nous sommes assurés qu'une information appropriée était donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### 4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration arrêté le 23 juillet 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale.

### 5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle

interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

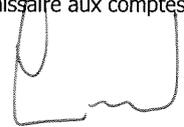
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 24 juillet 2020

**@COM AUDIT**  
Jérôme COUTAND  
Commissaire aux comptes





**BILAN ACTIF - Exercice clos le 31/12/19**

	31/12/2019			31/12/2018
	BRUT	AMORT & PROV	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (dont droit au bail)				
Autres immobilisations incorporelles	8 319	8 319	0	313
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	23 238	10 144	13 094	15 608
Installations techniques, matériel et outillage Industriels				
Autres immobilisations corporelles	85 311	69 819	15 493	15 361
Immobilisations grévées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (dont à moins d'un an )</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés			0	12 750
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>116 869</b>	<b>88 281</b>	<b>28 587</b>	<b>44 032</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et approvisionnement				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits Intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
<b>Créances d'exploitation (dont à plus d'un an)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés	97 121		97 121	231 650
Autres créances			0	294
Valeurs mobilières de placement			0	1 495
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	328 939		328 939	160 173
Charges constatées d'avance	10 093		10 093	9 989
<b>TOTAL (II)</b>	<b>436 153</b>		<b>436 153</b>	<b>403 601</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>553 022</b>	<b>88 281</b>	<b>464 741</b>	<b>447 633</b>

DOCUMENTS VISES PAR LE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES



**BILAN PASSIF - Exercice clos le 31/12/19**

	31/12/2019	31/12/2018
	NET	NET
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	177 858	162 135
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau débiteur		
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	20 022	15 723
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>197 880</b>	<b>177 858</b>
<b>Comptes de liaison</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		58 000
Provisions pour charges		55 349
<b>DOCUMENTS VISES PAR LE</b>		
<b>COMMISSAIRE AUX COMPTES</b>		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>67 090</b>	<b>113 349</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
Sur subventions de fonctionnement	98 267	89 467
Sur autres ressources		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>98 267</b>	<b>89 467</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligatoires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 300	18 040
Dettes fiscales et sociales	80 737	48 885
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	466	34
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL (V)</b>	<b>101 503</b>	<b>66 959</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>	<b>464 741</b>	<b>447 633</b>
(1) dont à moins d'un an (à l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(1) dont à plus d'un an (à l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) dont emprunts participatifs		



**COMPTE DE RESULTAT - Exercice clos le 31/12/19**

	31/12/2019	31/12/2018
	TOTAL	TOTAL
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Prestations de services		
<b>Montant net des produits d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	942 044	954 707
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	63 606	26 289
Collectes		
Cotisations		
Autres produits	55	240
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>	<b>1 005 705</b>	<b>981 236</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achat de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (2)	140 533	140 652
Impôts, taxes et versements assimilés	42 925	42 052
Salaires et traitements	564 496	539 987
Charges sociales	166 724	169 631
Autres charges de personnel		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	10 057	15 738
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	11 741	43 196
Autres charges	40 599	20 516
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>977 075</b>	<b>971 772</b>
<b>1-RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>28 630</b>	<b>9 464</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations (4)	191	204
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		
Autres intérêts et produits assimilés (4)	1	55
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de changes		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>192</b>	<b>259</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (5)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2-RESULTAT FINANCIER</b>	<b>192</b>	<b>259</b>
<b>3-RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>28 822</b>	<b>9 723</b>

	31/12/2019	31/12/2018
	TOTAL	TOTAL
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
QP de subventions d'investissements non renouvelables virée au résultat	0	
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>4-RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 005 897</b>	<b>981 495</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>977 075</b>	<b>971 772</b>
<b>5-SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	<b>28 822</b>	<b>9 723</b>
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	89 467	95 467
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	98 267	89 467
<b>6-EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>20 022</b>	<b>15 723</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier		
(2) dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) dont produits concernant des entreprises liées		
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées		

DOCUMENTS VISES PAR LE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

La présente annexe, arrêtée le 31/12/2019, fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2019 dont le total du bilan s'élève à 464 741 euros et qui dégage un excédent de 20 022 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **DOCUMENTS VISES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 1 à 3 ans
Agencement des constructions	de 3 ans à 10 ans
Matériel et outillage industriels	néant
Agencements, aménagements, installations	néant
Matériel de transport	néant
Matériel de bureau et informatique	de 2 à 5 ans
Mobilier	de 5 à 10 ans

#### **Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

#### **Créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **CHANGEMENTS DE METHODE**

---

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 homologué par arrêté du 4 décembre 2015,
- le règlement 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

## **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE**

---

### Financement de l'accompagnement des jeunes dans le cadre de globalisation des crédits Etat

A compter de l'année 2019, dans le but de simplifier les circuits de financement et dans une logique de décloisonnement des parcours d'accompagnement, l'Etat a souhaité globaliser les deux lignes de subventions de l'Etat (CPO-Garantie Jeunes).

L'association a signé avec l'Etat une convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022, à effet de financer les moyens de fonctionnement attachés à l'activité de la structure, liés à la réalisation de son programme d'action, mais intégrant également les parcours « Garantie jeunes ».

Cette convention a été signée le 14 mai 2019, pour une durée de 4 ans, avec reconduction tacite chaque année.

L'Etat fixe chaque année le montant de la subvention par un avenant signé entre les deux parties. Pour l'année 2019, l'avenant 1 signé en date du 05/11/2019, conclu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, porte la subvention annuelle globalisée à 476 721 euros.

Les modalités de mise en œuvre de la présente convention, prévoient pour 2019 l'accompagnement en Garantie jeunes de 154 jeunes. Le versement intégral de la subvention est conditionné à l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs. Au 31 décembre 2019, 153 jeunes ont été intégrés au programme sous 13 cohortes, du mois de janvier 2019 au mois de décembre 2019.

Le financement obtenu est enregistré en produits sur l'exercice au cours duquel les jeunes sont entrés dans le dispositif. Le financement obtenu étant destiné à couvrir les frais d'accompagnement des jeunes (cf. article 1er de la convention) et notamment les salaires des conseillers pendant la durée du dispositif (12 mois), la subvention non utilisée est inscrite dans un compte de fonds dédiés. La quote-part de subvention non utilisée est évaluée sur la base du nombre de mois d'accompagnement restant à effectuer multiplié par 1/12ème de la subvention. Ainsi, pour un jeune entré dans le dispositif le 1er septembre, un fonds dédié sera comptabilisé à hauteur de 1 067 euros (1 600 euros multiplié par 1/12ème multiplié par 8 mois d'accompagnement à réaliser entre le 1er janvier et le 31 août de l'année suivante). Au 31 décembre 2019, le montant des fonds dédiés comptabilisés en lien avec ce dispositif s'est élevé à 98 267 euros. Les fonds dédiés comptabilisés l'exercice précédent (89 467 euros) ont été repris afin de financer le suivi des cohortes débutées en 2018 et dont l'accompagnement s'est poursuivi sur 2019.

### DOCUMENTS VISES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

#### Fonds dédiés

Les comptes annuels des associations et fondations doivent être établis conformément au Plan comptable général, sous réserve des adaptations rendues nécessaires par leurs spécificités. L'une des principales adaptations concerne les fonds dédiés qui sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard (règl. CRC 99-01, art. 3).

#### Indemnités journalières de Sécurité sociale

Pour l'exercice clos le 31/12/2019 et conformément au règlement ANC relatif au Plan Comptable Général (art. 944-43), l'association comptabilise les indemnités journalières avancées aux salariés pour le compte de la Sécurité sociale en diminution des charges de personnel. Le montant des indemnités journalières perçues de la Sécurité sociale au cours de l'exercice au titre du maintien de salaire de salariés en arrêt maladie s'élève à 7 879 euros.

## ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

### Engagements en matière de pensions et retraites

Horizons	Départs	Droits acquis (€)	V.A.P. (€)	Engagements (€)
6	1	10 040,56	9 340,01	5 604,00
8	2	41 551,15	37 815,26	17 457,11
9	1	7 677,95	6 914,55	691,46
16	1	17 526,01	14 734,21	8 362,66
17	1	18 435,89	14 176,05	7 290,54
21	2	34 418,02	27 340,28	10 440,65
25	2	40 142,19	26 853,20	5 895,34
26	3	52 027,86	37 096,83	8 357,97
34	1	18 168,79	10 109,75	288,85
37	1	22 541,81	11 309,95	1 346,42
39	1	20 608,81	9 648,46	470,66
40	2	40 964,72	18 526,00	884,82
<b>Total</b>		<b>324 103,76</b>	<b>223 864,53</b>	<b>67 090,48</b>

Hypothèses de calcul retenues :

- Départ à la retraite à l'âge de 65-67 ans (taux plein)
- Turn over faible
- Départ volontaire
- Taux d'inflation : 1.5%
- Taux d'actualisation : 0.62 %
- Taux de charges sociales patronales : 59% pour les cadres et 38% pour les non cadres

L'engagement retraite est comptabilisé en provision pour risques au passif.

DOCUMENTS VISES PAR LE

Commissaire aux Comptes : COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 4 320 euros.

Effectif moyen salarié : ETP 2019 = 19 (ETP 2018 = 19)

## EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

### Information Covid-19

Depuis le 13 mars 2020, le gouvernement a pris des mesures exceptionnelles de confinement en vue de limiter la contamination des personnes par le coronavirus COVID 19 apparu début janvier 2020 en Chine. Ces mesures ont pour conséquence de mettre l'activité économique de la France au ralenti. Dans ce contexte, notre association poursuit cependant son activité en mettant en œuvre :

- du travail à distance lorsque cela est possible,
- et en maintenant une activité « normale » pour les autres.

Pour ces personnes nous avons mis en place toutes les mesures de protection nécessaires pour assurer leur sécurité.

A ce stade, nous n'avons pas encore assez de recul pour connaître toutes les retombées économiques que cela aura sur notre association. Les conséquences étant limitées à ce jour, la direction estime que l'application du principe comptable de continuité d'exploitation pour l'arrêté de comptes du 31 décembre 2019 reste appropriée.

Compte tenu de la date de ces événements, sans lien direct prépondérant avec la situation à la clôture de l'exercice 2019, nous avons établi les comptes sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté sans prendre en compte, dans la valorisation de nos actifs et passifs, les incidences potentielles liées à ces événements.



**IMMOBILISATIONS - Exercice clos le 31/12/19**

		Valeur brute de l'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de recherche et développement	TOTAL I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	8 319		
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui		23 238		
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers		6 216		
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		42 739		6 051
Mobilier		30 305		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL III	102 498		6 051
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés		12 750		
Prêts et autres immobilisations financières				
	TOTAL IV	12 750		0
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>		<b>123 567</b>		<b>6 051</b>

DOCUMENTS VISES PAR LE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

		Diminution		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
		Par virement	Par cession		
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement, de recherche et développement	(I)			8 319	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(II)				
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions sur sol propre				23 238	
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, aménag constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers				6 216	
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier				48 790	
Mobilier				30 305	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	Total III		0	108 549	
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés			12 750	0	
Prêts et autres immobilisations financières					
	Total IV		12 750	0	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>			<b>12 750</b>	<b>116 868</b>	



**AMORTISSEMENTS - Exercice clos le 31/12/19**

SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/Reprises	Valeur en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, rech, développ.	Total I			
Autres immobilisations incorporelles	Total II	8 006	313	8 319
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	7 630	2 513		10 144
Installations générales, agencements et amén.constructions	6 216	0		6 216
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et amén.divers				0
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	54 567	9 036		63 603
Emballages récupérables et divers				
Total III	68 413	11 549	0	79 962
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>76 419</b>	<b>11 862</b>	<b>0</b>	<b>88 281</b>

DOCUMENTS VISES PAR LE  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES



EN EUROS

**PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN - Exercice clos le 31/12/19**

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprise exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissement dérogatoire				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>Total I</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	55 349	11 741		67 090
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur CP				
Autres provisions pour risques et charges	58 000		58 000	0
<b>Total II</b>	<b>113 349</b>	<b>11 741</b>	<b>58 000</b>	<b>67 090</b>
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
<b>Total III</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>113 349</b>	<b>11 741</b>	<b>58 000</b>	<b>67 090</b>

DOCUMENTS VISES PAR LE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

- d'exploitation	11 741	58 000
Dont dotations et reprises : - financières		
- exceptionnelles		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art.39-1-5 du CGI)

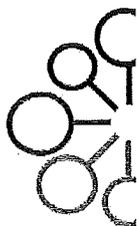


**ETAT DES CREANCES ET DES DETTES - Exercice clos le 31/12/19**

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéficies			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	97 121	97 121	
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>97 121</b>	<b>97 121</b>	

DOCUMENTS VISES PAR LE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligatoires convertibles				
Autres emprunts obligatoires				
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit :				
- à un an maximum à l'origine				
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	20 300	20 300		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	80 737	80 737		
Impôts sur les bénéficies				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés				
Autres dettes	466	466		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>101 503</b>	<b>101 503</b>		



**TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS DEDIES - Exercice clos le 31/12/19**

<b>I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES</b>					
RESSOURCES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
ETAT Garantie Jeunes	89 467	89 467	89 467	98 267	98 267
<b>TOTAL</b>	<b>89 467</b>	<b>89 467</b>	<b>89 467</b>	<b>98 267</b>	<b>98 267</b>

DOCUMENTS VISES PAR LE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

<b>II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>					
RESSOURCES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels					
<b>Total</b>					
Legs et donation					
<b>Total</b>					
<b>TOTAL</b>					



**TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS - Exercice clos le 31/12/19**

LIBELLE	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- patrimoine intégré	162 136	15 723		177 859
- fonds statutaires				
- subventions d'investissement non renouvelables				
- apports sans droits de reprise				
- legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	15 723	20 022	15 723	20 022
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- apports				
- legs et donations				
- subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultat sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (Commodat)				
<b>TOTAL</b>	<b>177 859</b>	<b>35 745</b>	<b>15 723</b>	<b>197 881</b>

DOCUMENTS VISES PAR LE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES



**PRODUITS A RECEVOIR - Exercice clos le 31/12/19**

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2019	31/12/2018
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	295	
Valeurs mobilières de placements		
Disponibilités		
<b>Total</b>	<b>295</b>	<b>0</b>

**CHARGES A PAYER - Exercice clos le 31/12/19**

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligatoires convertibles		
Autres emprunts obligatoires		
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 850	9 860
Dettes fiscales et sociales	20 341	11 908
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>Total</b>	<b>31 191</b>	<b>21 768</b>

DOCUMENTS VISES PAR LE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

**PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE - Exercice clos le 31/12/19**

Produits constatés d'avance	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation	0	0
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Charges constatées d'avance	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'exploitation	10 093	9 989
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>Total</b>	<b>10 093</b>	<b>9 989</b>